

Conférence interministérielle Santé publique

PV

11 novembre 2020

Présents

Membres

<ul style="list-style-type: none"> ○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, directrice cellule stratégique 	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> ○ Christie Morreale, Ministre + Dr Yolande Husden, directrice cellule stratégique 	Gouvernement wallon
<ul style="list-style-type: none"> ○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller 	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> ○ Antonios Antoniadis, Ministre 	Gouvernement de la Communauté germanophone
<ul style="list-style-type: none"> ○ Valérie Glatigny, Ministre + Delphine Haulotte, Conseillère 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Alain Maron, Ministre + David Hercot, Conseiller 	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pedro Facon 	Commissariat Corona
<ul style="list-style-type: none"> ○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, DG Soins de Santé Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

<ul style="list-style-type: none"> ○ Isabelle Van der Brempt, cheffe de la cellule Soins aigus et chroniques, DGGS 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Christiaan Decoster, coordinateur de la cellule de crise du SPF Santé publique 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Excusés

○ Bénédicte Linard, Ministre

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

1. PV CIM

Les rapports seront approuvés par email, pour réaction avant le 14/11, 12h.

2. Politique en matière de COVID-19

2.1. Vaccination covid : financement et organisation (dossier A)

Le ministre Vandembroucke souhaite, en préambule, apporter les éléments suivants :

- La priorité est de se pencher sur le volet «organisation » ;
- Parallèlement, il faut un débat, court, clair sur l'aspect financier : dans ce cadre, l'établissement d'une clef de répartition, à établir, doit être envisagée, l'idée étant de traiter ce point rapidement afin de se focaliser sur l'essentiel, c'est-à-dire l'aspect organisationnel.

Le ministre Beke rappelle avoir un mauvais souvenir de la gestion du dossier de la détection des contacts en avril : cela doit être évité à tout prix. Il insiste pour des accords clairs pour une approche intégrée et uniforme de la vaccination COVID-19. Il approuve la tenue d'une réunion élargie ce vendredi, à laquelle l'IFC devrait aussi participer. Il demande que la deuxième paragraphe des conclusions soit biffé.

Le Ministre Maron et la ministre Morreale vont dans le même sens ; la question du financement est moins prioritaire, l'organisation sera complexe, et fera intervenir tous les niveaux de compétences : développons ensemble une modèle organisationnel.

Le ministre Antoniadis précise qu'il faut gérer cette question sur un niveau décisionnel. De plus, l'apport d'un expert en logistique doit être utilisé. Recourir tout le temps à des bureaux d'études n'est pas idéal, mais ici, au vu des challenges spécifiques et des questions liées à la répartition de la vaccination, il serait utile de travailler avec des experts externes.

Le ministre Maron rappelle la question éthique que va poser la population : pourquoi le vaccin n'est-il pas obligatoire ? Une débat de société aura lieu.

Le Conseil Supérieur de la Santé a été chargé d'affiner les différents groupes cibles ainsi que de réfléchir sur les aspects éthiques ; quant à l'aspect du débat de société, l'approche d'un débat parlementaire est évoquée.

Le ministre Antoniadis estime que si chacun se déclare contre l'obligation de vaccination, une demande au Conseil susmentionné n'est pas utile.

CONCLUSION ET DECISIONS

- I. La section 2 du fichier est supprimée. Pour le reste, le dossier est approuvé.**
- II. La CIM souligne que la priorité doit aller aux accords interfédéraux pour l'opérationnalisation de la vaccination COVID-19**
- III. La CIM approuve la tenue d'une réunion de IKW prévention élargie aux fonctionnaires dirigeants et aux membres de la préparatoire, à l'IFC ainsi qu'au Commissariat : le but de la réunion est de jeter les bases d'une stratégie commune relative à l'organisation de la vaccination. Une attention particulière est requise pour une communication efficace à travers l'ensemble du programme de vaccination, à la fois vers les secteurs de la santé et les citoyens**

2.2. Testing et tracing - Stratégie

La Commissaire adjointe commente brièvement le document transmis le mardi 10 novembre ; une version FR suit dans les meilleurs délais

Quelques interrogations se posent encore quant à la durée de la quarantaine (demande du RMG de passer à une durée de 10 jours). De plus, beaucoup de secteurs sont demandeurs de rentrer dans l'exception à la quarantaine.

Le ministre Antoniadis précise que si on accède à toutes les demandes des secteurs, la quarantaine ressemblera à un fromage suisse, c'est-à-dire rempli de trous. Les exceptions deviendraient la règle.

Elle confirme également que, s'agissant des tests rapides, des protocoles sont déjà réalisés, que ce soit pour la première ligne, les écoles ou encore pour les entreprises.

Le ministre Maron souhaite que la stratégie complémentaire relative aux tests antigènes puissent être intégrée dans la note qui reprend la stratégie globale ; de plus, il serait utile de disposer d'un schéma clair en matière de stratégie de testing.

Un tableau, avec une vue d'ensemble de la stratégie, est en cours d'élaboration au sein de la Task Force.

La ministre Glatigny attire l'attention de ses collègues sur la problématique de l'enseignement universitaire : des examens doivent se faire en présentiel (par ex, médecine, infirmier,...) ; il y a un risque important de diplomation à ce niveau. Ne pourrait-on pas initier une stratégie antigènes pour ce groupe-cible ?

Il est rappelé qu'avec la stratégie décidée ici en CIM, il n'est actuellement pas autorisé de faire de pre-screening pour des personnes asymptomatiques ; la CIM décide de relayer la problématique au sein de la Task Force.

Le ministre Antoniadis précise qu'avant d'envisager tout assouplissement, il faut être sûr que, sur tout le process, du prélèvement à l'obtention des résultats, tous les problèmes aient été levés. Il rappelle qu'il faut suivre les recommandations scientifiques et que donc une adaptation sans base scientifique pour le faire n'est pas nécessaire à l'heure actuelle.

Karin Moykens demande si les « HR contacts » sont également ceux qui reviennent d'une zone rouge de l'étranger ; si oui, il faut le préciser dans la reprise du testing. De plus, il ne faut pas oublier que la décision de retester demande une adaptation informatique (script, sms...). Enfin, elle insiste sur l'importance de tous les résultats d'examens, quel que soit le type de test, doivent pouvoir être intégrés dans la base de données de Sciensano.

La ministre Morreale souhaite avant tout que l'on puisse maîtriser la situation et ne pas retrouver une situation d'engorgement des laboratoires ; tout comme son collègue le ministre Maron, elle demande également la problématique des écoles soit examinée.

Le ministre Maron rappelle que, s'agissant des tests antigènes, beaucoup d'initiatives privées organisent, pour leurs travailleurs et employés, un dépistage, et ce en dehors de tout lien avec la stratégie décidée en CIM ; afin de pouvoir les réintégrer dans le système, la meilleure solution serait d'initier, officiellement, le testing antigènes dans les collectivités.

Etant donné l'urgence du dossier et le fait que le récent changement de stratégie de test expire le 16/11, Les membres de la CIM conviennent d'une CIM le 14 novembre à 9h00.

CONCLUSIONS ET DECISIONS

- IV. Le Commissariat modifiera le projet de stratégie sur base des éléments susmentionnés. Ce projet sera discuté en CIM le 14/11.**
- V. La problématique des examens en présentiel dans les universités sera examinée par la Task Force.**

2.3. Projet de convention cadre pour la prise en charge de patients covid dans des hôpitaux généraux non aigus et dans des hôpitaux psychiatriques

La fiche est approuvée.

2.4. IFC testing & tracing : update et décisions

Karin Moykens fait un bref état des lieux de la situation.

En réponse à la lettre de la Haute autorité de la protection des données, reçue il y a quelques jours, une proposition de lettre est soumise à l'approbation des membres de la CIM.

La proposition est approuvée.

3. Divers

Pas de divers.

4. Communication

L'on décide de ne pas communiquer pour l'instant : ce sera débattu le 14 novembre. Concernant la stratégie de testing, outre la communication vers les professionnels (1^{ière} étape), proposition est faite de laisser trois jours entre ladite communication et celle vers le grand public.